

# BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS), SPÉCIALITÉ EDUCATEUR SPORTIF, MENTION ACTIVITÉS DE LA FORME, OPTIONS COURS COLLECTIFS ET HALTÉROPHILIE MUSCULATION

## TYPE DE DIPLÔME

Autres dipl. nationaux niv. form.  
bac

**NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ :** Inférieur  
ou égal au baccalauréat

## ACCESSIBLE EN :

Formation en alternance  
Formation initiale

**DOMAINE D'ÉTUDE :** Sport et loisirs

*Domaine : Santé*

## Présentation

L'éducateur sportif « activités de la forme » exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités de la forme et de la force, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

## Objectifs

4 UNITÉS CAPITALISABLES :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme

UC 4 A : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs.

UC 4 B : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans l'option haltérophilie musculation.

## ÉTABLISSEMENT(S)

CREPS Toulouse

## LIEU(X) D'ENSEIGNEMENT

# Savoir-faire et compétences

## 1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il réalise de manière autonome des prestations d'accueil, d'animation, de découverte, d'initiation et de perfectionnement.

Il accueille et informe les publics et communique sur le fonctionnement de la structure qui l'emploie.

Il encadre des pratiquants lors de séances individuelles ou collectives.

Il peut être amené à participer à l'encadrement de publics particuliers sous réserve d'appliquer les préconisations de personnes qualifiées.

## 2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il élabore et conduit un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement et/ou d'initiation en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, le développement psychomoteur tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

Il aménage et gère ses espaces de pratique.

Il développe des activités relatives à la gestion de la sécurité en direction du public, du matériel et de lui-même.

Il peut participer à la création d'outils nécessaires à la programmation d'un cycle de préparation physique et à son évaluation.

## 3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure.

Il participe à la mise en place de l'offre dans le cadre de la structure qui l'emploie.

Il organise ses activités dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure qui l'emploie.

Il participe à la promotion des différentes prestations de la structure.

Il prépare la programmation des activités qu'il conduit, à partir des attentes du public et dans le respect des conditions de sécurité.

Il entretient le matériel et tient à jour le cahier de maintenance.

# Contenu de la formation

Formation sur 10 mois : 800 heures en centre de formation et 374 heures en structure de stage.

Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage sur 2 ans :

800 heures en centre de formation et 2357 heures en structure d'alternance

# Stages

# Condition d'accès

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours civique de niveau 1 » (PSC 1) ou son équivalent

- produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois.

- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Tests techniques préalables à l'entrée en formation :

- suivi de cours collectif

- musculation

- test Luc Léger

## Épreuves de sélection

- Un écrit portant sur la connaissance d'activité du secteur de la forme

- Un entretien de motivation à partir du CV du candidat et de son projet professionnel

# Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DEJEPS, perfectionnement sportif, mention haltérophilie.

Possibilité de poursuivre vers une formation qualifiante de préparateur physique coach sportif

# Perspectives professionnelles

Lieux d'exercice

- Collectivités territoriales
- Associations
- Structures privées commerciales

Possibilité d'exercer au titre de travailleur indépendant

# Contact

Sabine BESSOU

Tel. 05.62.17.90.00

[defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr](mailto:defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr)